

DEC181696DR05

Décision portant nomination de M. Alpha Diallo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8103 intitulée Droit comparé de Paris ;

Vu la décision n° DEC161724INSHS portant modification de l'intitulé de l'unité mixte n°8103 intitulée Droit comparé de Paris par les termes « Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne » dont le directeur est M. Dominique Rousseau ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8103 en date du 02/10/2017 ;

Considérant que M. Alpha Diallo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1^{ère} session) et du 15 au 17 mai 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alpha Diallo, Technicien CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, à compter du 1^{er} juin 2018.

M. Alpha Diallo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Alpha Diallo est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 mai 2018

Le directeur de l'UMR8103
Dominique Rousseau

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)